

SÉANCE DU 26 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette

Procuration(s) :

Était absent : M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 08 août 2025 - Date d'affichage : 08 août 2025

OBJET : INTENTION DE PARTICIPER AU GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TRANSFRONTALIER-NOMENCLATURE 7.10

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-60 en date du 08 novembre 2023, la Commune de Saint Etienne de Baigorri avait validé sa participation à la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), aux côtés de communes françaises et espagnoles partenaires du projet transfrontalier KINTONDARE : l'Ayuntamiento d'Esteribar, les Consejo de Zubiri et d'Eugi et les communes de Banca et Urepel et la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri.

Depuis cette date, le périmètre du projet a évolué : de nouveaux partenaires ont exprimé leur souhait de rejoindre la gouvernance du GECT, à savoir :

- ☐ La Commune des Aldudes (France),
- ☐ L'Ayuntamiento d'Erro (Navarre),
- ☐ L'Ayuntamiento de Baztan (Navarre),
- ☐ Le Consejo de Auritz/Burquete (Navarre).

Le GECT « Kintoan Barna » a pour objectif de structurer une coopération transfrontalière durable autour de ce territoire partagé, en facilitant la mise en œuvre de projets communs dans les domaines du patrimoine, du tourisme durable, de l'agropastoralisme et de l'environnement.

L'ensemble des partenaires sont engagés dans la co-rédaction des projets de statuts et de convention constitutive, qui seront prochainement transmis à la Préfecture de Région pour instruction, conformément à la réglementation en vigueur.

En parallèle, chaque partenaire est invité à formaliser son intention de créer ce GECT par l'envoi d'un courrier officiel. Monsieur le Maire donne lecture du projet de lettre d'intention.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RAPPELLE	sa délibération n°2023-60 du 09 novembre 2023 approuvant la participation de la Commune de Saint Etienne de Baigorri à la création d'un GECT ;
PREND ACTE	de l'extension du périmètre des partenaires au projet ;
VALIDE	la poursuite du projet avec l'ensemble des partenaires français et espagnols susmentionnés ;

APPROUVE

la rédaction conjointe des statuts et de la c

REAFFIRME

l'engagement de la Commune de Saint Etienne de Baigorry à participer financièrement à la création du GECT, à hauteur maximale de 5 000 € ;

CHARGE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place effective du GECT et notamment la lettre d'intention dont lecture vient d'être faite.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR :14

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 06/10/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 06/10/ 2025